

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

CHAPITRE 41

**MINISTERE DU TRAVAIL ET
DE LA SECURITE SOCIALE**

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	7
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	8
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2020	9
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	10
2.1.	PROGRAMME 541: PROMOTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE	11
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	12
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	13
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020	13
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020	15
2.2.	PROGRAMME 542: AMÉLIORATION DE LA PROTECTION DU TRAVAIL	19
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	20
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	21
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020	21
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020	23
2.3.	PROGRAMME 543: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE	30
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	31
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	32
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020	32
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020	34
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	45

3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	46
3.2.	LEÇONS APPRISES	47
3.3.	PERSPECTIVES	47

NOTE EXPLICATIVE

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

La vision du Chef de l'Etat pour le développement du Cameroun est d'en faire un pays émergent à l'horizon 2035. Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) opérationnalise cette Vision dans la première phase, tout en mettant le Cameroun en conformité avec ses engagements internationaux en matière d'emploi, de travail et de sécurité sociale.

A cet effet, la responsabilité du Sous-secteur est de contribuer non seulement à l'amélioration de la protection des travailleurs, de la protection des postes de travail mais aussi à la mise en place d'une sécurité sociale de qualité pour tous. Pour ce faire, le Sous-secteur Travail et Sécurité Sociale ambitionne :

- de promouvoir une sécurité sociale de qualité pour tous ;
- d'améliorer la protection du travail ;
- d'améliorer la gouvernance du Sous-secteur.

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

Dans le cadre de la réalisation de la Vision suscitée, la responsabilité du Sous-secteur Travail et Sécurité Sociale est de contribuer non seulement à l'amélioration de la protection des travailleurs, de la protection des postes de travail mais aussi à la mise en place d'une sécurité sociale de qualité pour tous. Pour ce faire, le Sous-secteur Travail et Sécurité Sociale ambitionne :

- de promouvoir une sécurité sociale de qualité pour tous ;
- d'améliorer la protection du travail ;
- d'améliorer la gouvernance du Sous-secteur

Objectif stratégique 1 : Promouvoir une sécurité sociale de qualité pour tous

L'objectif national d'amélioration de la protection et de la sécurité sociales interpelle le Gouvernement sur la nécessité de résoudre le problème de l'insuffisance qualitative et quantitative de la couverture en matière de sécurité sociale, résultant de l'inadéquation du système actuel et de l'absence d'une stratégie de sécurité sociale globale.

En effet, le système actuel de sécurité sociale semble être arrivé à épuisement de potentiel, à la fois par rapport à sa configuration et à sa gestion.

Sur le premier point, les branches couvertes n'intègrent pas toutes les branches de la convention **102** de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux normes minimales de la sécurité sociale, en particulier l'assurance chômage et l'assurance maladie. Cette dernière dont les études sont très avancées, sera mise en œuvre dans les années à venir. De plus, le système actuel ne couvre que 22,7% de la population active.

Par ailleurs, les niveaux et les modalités des prestations servies, dans le Public comme dans le Privé, restent non satisfaisants.

Conscient de ce fait, le Gouvernement entend mettre en place une stratégie de promotion de la sécurité sociale visant non seulement à couvrir et à améliorer le nombre de branches de sécurité sociale, mais aussi et surtout, le niveau et la gestion des prestations servies, par l'extension de la couverture à toutes les autres catégories socio-économiques encore en marge

du système actuel.

Objectif stratégique 2 : Promouvoir le travail décent dans tous les secteurs d'activités

En plus de l'amélioration de la protection sociale, les orientations politiques du Gouvernement assignent au secteur du développement social, la création d'emplois décents. La responsabilité du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale est non seulement de préserver ces postes de travail, mais aussi de veiller sur les conditions de travail et la sérénité du climat social en entreprise.

En tant que porteur d'obligations dans le contexte de la mise en œuvre du DSCE qui prévoit la création d'emplois décents, le sous-secteur Travail et Sécurité Sociale doit veiller à la promotion de cette dimension mondiale visant les principes et les droits fondamentaux au travail et les normes internationales du travail, les possibilités d'emploi et de rémunération, la protection sociale du travailleur, le dialogue social et le tripartisme.

Ces principes visent aussi la prise en compte de la dimension genre dans le travail, c'est-à-dire la défense des intérêts des travailleurs vulnérables tels que les travailleurs en situation de handicap de tous genres, les Travailleurs Vivant avec le VIH et le Sida (TVVS), les femmes et les enfants et ce, sans distinction, ni du type d'économie (formelle ou informelle), ni du type d'emploi, ni du lieu de travail. La création d'emplois décents prescrite par le DSCE commande également que soit mise en place une stratégie de lutte contre toutes les formes de vulnérabilité et de protection des postes de travail.

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Aux termes des dispositions du décret n°2012/558 du 26 novembre 2012 portant organisation du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale et du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique et des programmes du Gouvernement dans les domaines des relations professionnelles, du statut des travailleurs et de la sécurité sociale.

A ce titre, il est responsable : (i) du contrôle de l'application du Code du Travail et des conventions internationales, ratifiées par le Cameroun, ayant trait au travail ; (ii) de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de prévoyance et de sécurité sociales ; (iii) de la liaison entre le Gouvernement et les organisations syndicales et patronales ; (iv) de la liaison avec les institutions du système des Nations Unies et de l'Union Africaine spécialisées dans le domaine du Travail en relation avec le Ministère des Relations Extérieures ; (v) de la liaison entre le Gouvernement et l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les organismes internationaux relevant de son secteur de compétence en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures. Il assure la tutelle de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et des organismes publics ou parapublics relevant de son secteur.

S'agissant des fonctions, Le Décret N°2003/011/PM du 09 janvier 2003 portant nomenclature budgétaire assigne à ce sous-secteur deux fonctions principales à savoir 7.5. Protection du

travail et 7.6. Prévoyance sociale.

La fonction principale « Protection du Travail » comprend trois fonctions secondaires attribuées à ce sous-secteur, à savoir : 7.5.1. Administration du travail ;

7.5.2. Inspection du travail ;

7.5.3. Activités syndicales.

Quant à la fonction principale « prévoyance sociale », elle comprend également trois fonctions secondaires :

7.6.1. Prévoyance maladie et accident ;

7.6.2. Prévoyance retraite ;

7.6.3. Prévoyance chômage.

Ainsi, la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine du Travail et de la Sécurité Sociale ces trois (03) dernières années en rapport avec l'objectif stratégique du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale s'est articulée autour des programmes ci-après : (**i**) Promotion de la Sécurité Sociale pour le plus Grand Nombre ; (**ii**) Amélioration de la Protection du Travail ; (**iii**) Gouvernance et Appui Institutionnel du Sous-secteur Travail et Sécurité Sociale.

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

Les trois (3) programmes du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ont été mis en œuvre dans un environnement marqué par les principaux éléments aussi bien structurels que conjoncturels ci-après.

Ces programmes répondent aux exigences du contexte national marqué non seulement par la précarité de la situation des travailleurs et le développement du secteur informel, mais également par le développement dans un environnement juridique lacunaire, d'initiatives non gouvernementales dans le domaine du travail.

Ce développement lui-même s'explique par les insuffisances dans le milieu du travail, du système de sécurité sociale existant qui exclut la majeure partie de la population camerounaise et dans le domaine du dialogue social. L'amélioration des conditions de travail et de rémunération ainsi que l'intégration des couches non encore couvertes par le système actuel de sécurité sociale constituent, par conséquent les défis majeurs de la promotion de la sécurité sociale pour toutes les catégories sociales.

Plus spécifiquement, il s'agit, tout en consolidant les acquis, d'améliorer la protection des travailleurs, d'arrimer le fonctionnement structurel de l'organisme de sécurité sociale existant aux normes internationales de la Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale d'une part, et d'élargir le champ d'application matériel, personnel et professionnel de la sécurité sociale au plus grand nombre d'autre part, notamment en allant vers les catégories jusque-là en marge du système, en l'occurrence : (i) les opérateurs du secteur informel ; (ii) les paysans et (iii) autres travailleurs essentiellement constitués de jeunes chercheurs d'emploi et de femmes qui vont

devoir être pris en charge, dans le cadre des chantiers à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO).

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2020

En dehors des éléments de contexte susmentionnés, la mise en œuvre des programmes a été de manière spécifique influencée par :

- L'évaluation de la mise en œuvre du DSCE et l'adoption d'un nouveau Document de Stratégie de développement ;
- L'aboutissement progressif des Réformes de sécurité sociale à travers notamment la signature du Décret Présidentiel n°2020/802 du 30 décembre 2020 portant harmonisation de l'âge de départ à la retraite des fonctionnaires ; et du Décret n°2020/7961/PM du 30 décembre 2020 portant harmonisation de l'âge de départ à la retraite des agents de l'Etat relevant du Code du Travail ;
- L'introduction de plusieurs préavis de grève par les organisations professionnelles ;
- La survenue de la pandémie due à la COVID-19 qui a eu un impact considérable sur les relations professionnelles et le déploiement optimal de l'Administration du Travail ;
- La persistance de la crise sécuritaire qui continue de perturber le déploiement de l'Inspection du Travail dans les Régions concernées ;
- La poursuite de la mise en œuvre du programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International, qui exige notamment du Gouvernement de mettre un accent particulier sur les actions à fort impact social ;
- La poursuite des opérations d'immatriculation des assurés sociaux ;
- Le non-respect des normes du travail au sein des entreprises dont l'effet immédiat est la mise à mal du dialogue tripartite entre les partenaires au dialogue social ;
- La poursuite de l'assainissement du fichier syndical.

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2020

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 541

PROMOTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR LE PLUS GRAND
NOMBRE

Responsable du programme

EVINA GASTON DE FOIX

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme répond aux exigences du contexte socio-économique national marqué non seulement par la précarité du plus grand nombre et le développement du secteur informel, mais également par le développement dans un environnement juridique lacunaire, d'initiatives non gouvernementales en matière de sécurité sociale. Ce développement lui-même s'explique par les insuffisances du système de sécurité sociale existant qui exclut la majeure partie de la population active camerounaise (80%). L'intégration des couches en marge de l'actuel système constitue, par conséquent le défi majeur de ce programme.

Tout en consolidant les acquis, il s'agit de réorganiser structurellement la gestion des régimes de sécurité sociale existants d'une part, et d'élargir le champ d'application matériel, personnel et professionnel de la sécurité sociale au plus grand nombre d'autre part. Ces catégories sont notamment les opérateurs du secteur informel, les paysans, les travailleurs domestiques, les travailleurs des professions libérales et les travailleurs indépendants. Il est également question de donner la possibilité aux travailleurs engagés dans le cadre de la promotion de l'approche à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) d'accéder au système.

Le choix de la dimension qualité répond aux exigences conventionnelles internationales et à l'impératif de bonne gouvernance dans la gestion du système. En effet, la norme 102 de l'OIT prévoit neuf (09) branches en matière de sécurité sociale. Il s'agit donc pour le Cameroun de passer de 7 branches actuellement couvertes à 8 branches. Ceci revient à implémenter la branche d'assurance maladie. Les autres apports qualitatifs reposent sur la volonté du Gouvernement de relever le niveau résiduel des prestations actuellement servies dans le régime privé pour les arrimer à l'évolution du contexte socioéconomique.

Le même saut qualitatif est envisagé dans la gestion du régime de la Fonction Publique sur deux plans. Sur le plan managérial, le Gouvernement entend confier la gestion de ce régime à un organisme spécifique qui est à créer. Sur un plan technique, il sera question de mettre un terme aux disparités dans les modes de gestion en harmonisant certains paramètres déterminants tels que: (i) l'âge de départ à la retraite ; (ii) les règles de constitution, d'acquisition et de liquidation des droits ; (iii) les taux de cotisation ; (iv) le traitement des bénéficiaires indépendamment de leur statut. Il s'agira aussi de rompre le déséquilibre entre le niveau de cotisations et celui des prestations. Le dernier aspect justifiant le saut qualitatif du nouveau système concerne l'extension du champ personnel, notamment l'intégration de toutes les couches sociales dans le système.

En somme, les mesures suivantes permettront de mettre en œuvre la volonté politique traduite à travers ce programme :

- la consolidation et l'amélioration du système existant de sécurité sociale des travailleurs ;
- l'extension du système de sécurité sociale vers de nouveaux champs matériels, personnels et professionnels.

OBJECTIF	Améliorer la couverture et le fonctionnement du système de sécurité sociale en vigueur au Cameroun	
Indicateur	Intitulé:	Proportion de la population active intégrée dans le système de sécurité sociale en vigueur
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	22.5
	Année de référence:	2018
	Valeur Cible	26.0
	Année cible:	2020
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SECURITE SOCIALE DES TRAVAILLEURS Action 02: ELARGISSEMENT DE LA SECURITE SOCIALE VERS LES NOUVEAUX CHAMPS PERSONNELS ET MATERIEL EN MARGE DU SYSTEME EXISTANT	
DOTATIONS INITIALES	AE 352 327 997	CP 352 327 997
RESPONSABLE DU PROGRAMME	EVINA GASTON DE FOIX,	

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Ce programme a été mis en œuvre dans un environnement marqué par les principaux éléments de contexte suivants:

- La précarité de la situation des travailleurs et le développement de l'économie informelle;
- L'aboutissement progressif des Réformes de sécurité sociale à travers notamment la signature du Décret Présidentiel n°2020/802 du 30 décembre 2020 portant harmonisation de l'âge de départ à la retraite des fonctionnaires ;
- La poursuite de l'extension du champ matériel et personnel de la couverture sociale, aux couches socioprofessionnelles non encore prises en charge ;
- La poursuite des opérations d'immatriculation des assurés sociaux ;
- La participation régulière aux travaux de la Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale dont les résolutions ont un impact direct sur le fonctionnement de l'Organisme de sécurité sociale qu'est la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- La poursuite, sous l'égide du MINSANTE, des réflexions en vue de la mise en place de la Couverture Santé Universelle ;
- la survenue de la COVID-19 et ses désagréments sur le monde du travail.

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	22,7	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	5,71	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 400 969 839,6	CP 400 969 839,6
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE -48 641 842,6	Ecart CP -48 641 842,6
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 400 918 671	CP 400 918 671
TAUX DE CONSOMMATION	99,99 %	99,99 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>Les résultats obtenus dans le cadre de ce Programme peuvent se justifier notamment par :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'attente de l'aboutissement des travaux relatifs à la Revue de la Sécurité Sociale menée en liaison avec le Bureau International du Travail, dont les principaux extrants portent sur la détermination du taux de couverture sociale de la population active et la définition du profil de sécurité sociale. Ces travaux devaient en principe s'achever au mois de décembre 2020. Cependant, les contraintes imposées par la crise sanitaire notamment dans la réorganisation des méthodes de travail, ont retardé les travaux, qui vont s'achever en 2021. 2. La définition par le Gouvernement des mesures d'assouplissement en faveur des employeurs, relativement aux modalités de paiement des cotisations sociales dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de riposte face au Coronavirus ; 3. La capitalisation des actions combinées de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et du Ministère des Finances dans la mise en œuvre des régimes de sécurité sociale des secteurs public et privé ; 4. la poursuite des efforts du Gouvernement dans le cadre de l'extension du régime de sécurité sociale aux travailleurs non pris en compte par le système (populations rurales, opérateurs de l'économie informelle, travailleurs domestiques, travailleurs des professions libérales, commerçants, travailleurs indépendants) ; <p>la crise sécuritaire qui prévaut dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, qui a conduit à la fermeture de plusieurs entreprises et à la démission de plusieurs travailleurs. Ce qui continue d'impacter sur le nombre de travailleurs bénéficiant de la couverture de sécurité sociale. Des efforts supplémentaires ont dû être menés en vue d'y faire face ; la poursuite des réflexions en vue de la mise en place de la Couverture Santé Universelle.</p>	
PERSPECTIVES 2021	<p>Renforcer le système de gestion des deux régimes public et privé de sécurité sociale à travers notamment le suivi-évaluation des Commissions Régionales du Contentieux de la Prévoyance Sociale ;</p> <p>Produire le rapport de la Revue de la mise en œuvre de la Sécurité Sociale ;</p> <p>Poursuivre l'extension de la couverture sociale aux couches socioprofessionnelles non prises en compte par le système existant.</p> <p>Organiser des campagnes spéciales de sensibilisation et d'immatriculation des employeurs et des travailleurs, ainsi que les acteurs de l'Economie informelle.</p>	

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020

Action 01 RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SECURITE SOCIALE DES TRAVAILLEURS									
OBJECTIF	AMELIORER LE NIVEAU ET LA QUALITE DES PRESTATIONS SOCIALES DES TRAVAILLEURS								
Indicateur	Intitulé:	Proportion des ratios prudentiels de la CIPRES réalisés par les organismes de sécurité sociale opérant au Cameroun					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 357%		
	Unité de mesure	%							
	Année de référence:	2018							
	Valeur de référence:	60.0							
	Année cible:	2020							
	Valeur Cible	67.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	85%							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	79 002 997	79 002 997	70 377 397,6	70 377 397,6	70 366 552	70 366 552	99,98 %	99,98 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - La volonté du MINTSS de mettre en œuvre les Très Hauts engagements du Chef de l'Etat devant les représentants du Peuple, relativement à l'amélioration de la Sécurité Sociale ; - L'aboutissement progressif du processus des réformes de la sécurité sociale, qui constitue une pesanteur lourde sur la mise en œuvre de la réforme de la stratégie gouvernementale en matière de sécurité sociale ; - L'engagement des pouvoirs publics à lutter efficacement contre la pandémie liée au Coronavirus notamment dans le monde du travail ; - Le déficit d'informations statistiques actualisées relatives au niveau de couverture sociale de la population active occupée. 								

<p>ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)</p>	<p>1- La mise en œuvre par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, des mesures édictées par le Gouvernement en vue d'accompagner les entreprises face aux effets néfastes de la pandémie liée au Coronavirus. Ainsi, les mesures ci-après ont été prises par la CNPS sur hautes instructions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement : la suspension pour une durée de trois mois, à savoir avril, mai et juin, des contrôles sur place de la CNPS ; l'annulation des pénalités de retard de paiement des cotisations sociales dues à la CNPS, sur demande justifiée ; l'étalement sur trois mois du paiement de la dette des cotisations sociales des mois d'avril, mai et juin 2020, sur demande justifiée ; le maintien durant la période allant de mai à juillet 2020, du paiement des allocations familiales aux personnels des entreprises ne pouvant s'acquitter des cotisations sociales ou ayant mis leurs personnels en congé technique en raison de la baisse conjoncturelle d'activités, notamment dans la restauration, l'hôtellerie et les transports ; l'augmentation de 20% du niveau des anciens pensionnés n'ayant pas bénéficié de la revalorisation automatique survenue du fait de la réforme de 2016 ;</p> <p>2- La ratification par Décret n° 2020/239 du 28 avril 2020, du Traité Révisé de la Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES) ;</p> <p>3- L'arrimage de la CNPS, aux règles de tenue de la Comptabilité des Organismes de Prévoyance Sociale édictées par le Traité Révisé de la Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES) du 14 février 2020 ratifié par le Cameroun par Décret n° 2020/239 du 28 avril 2020 ;</p> <p>4- La signature du Décret Présidentiel du 08 juillet 2020 fixant à 20%, le coefficient de revalorisation de certaines pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès payés par la CNPS, appliqué depuis le 1er août 2020 ;</p> <p>5- La poursuite de la réalisation de la Revue de la Sécurité Sociale conformément à la Lettre de Mission 2020 du MINTSS, à travers d'une part, la tenue d'une mission de collecte des données relatives aux mécanismes de sécurité sociale mis en œuvre par les acteurs tels que le Ministère des Finances, les Institutions étatiques pour les salariés relevant du secteur public, la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), les mutuelles de sécurité sociale, les compagnies d'assurance privées et les entreprises pour les travailleurs du secteur privé et d'autre part, le traitement et l'analyse des données collectées en liaison avec l'Institut National de la Statistique et le BIT ;</p> <p>6- La participation du Cameroun par visioconférence, au 3e Forum International sur la Retraite en zone Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES), tenu les 22 et 23 octobre 2020 à Libreville au Gabon, axé sur l'identification des leviers importants pour assurer la solvabilité principalement autour des réflexions sur la viabilité et la pérennité des systèmes de retraites en zone CIPRES. Cette rencontre a été l'occasion pour le Cameroun de présenter les avancées enregistrées sur cette question ;</p> <p>7- La poursuite de la redynamisation des dix (10) Commissions Régionales du Contentieux de la Prévoyance Sociale à travers notamment la nomination des assesseurs près desdites commissions, le 20 avril 2020, par le MINJUSTICE sur proposition du MINTSS, et dont les cérémonies de prestation de serment sont progressivement organisées sur toute l'étendue du territoire national. Par ailleurs, il a également été procédé à l'évaluation du fonctionnement des Commissions susdites qui laisse entrevoir la nécessité de désigner formellement des Présidents Magistrat, à la suite du redéploiement du personnel du Corps judiciaire intervenu à l'issue du Conseil Supérieur de la Magistrature présidé par le Président de la République, le 10 août 2020 d'une part, et de capaciter l'ensemble des acteurs intervenant dans ce domaine, en vue d'une meilleure justice en matière sociale d'autre part.</p>
<p>JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)</p>	<p>Malgré la crise sanitaire qui a frappé tous les secteurs d'activités, le Sous-secteur Travail et Sécurité sociale n'a ménagé aucun effort afin que les objectifs poursuivis et les résultats majeurs attendus, soient atteints avec les moyens disponibles.</p> <p>L'attente de l'aboutissement des travaux relatifs à la Revue de la Sécurité Sociale menée en liaison avec le Bureau International du Travail, dont les principaux extraits portent sur la détermination du taux de couverture sociale de la population active et la définition du profil de sécurité sociale. Ces travaux devaient en principe s'achever au mois de décembre 2020. Cependant, les contraintes imposées par la crise sanitaire notamment dans la réorganisation des méthodes de travail, ont retardé les travaux, qui vont s'achever en 2021.</p>

Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la redynamisation et le suivi des Commissions Régionales du Contentieux de la Prévoyance Sociale à travers la formation des principaux responsables de ces instances ; - Finaliser l'opération de Revue de la Sécurité Sociale. 							
Action 02 ELARGISSEMENT DE LA SECURITE SOCIALE VERS LES NOUVEAUX CHAMPS PERSONNELS ET MATERIEL EN MARGE DU SYSTEME EXISTANT								
OBJECTIF	INTEGRER LES COUCHES SOCIO PROFESSIONNELLES NON ENCORE PRISES EN COMPTE DANS L'ACTUEL SYSTEME DE SECURITE SOCIALE.							
Indicateur	Intitulé:	Proportion de personnes des couches socio professionnelles intégrées dans le système de sécurité sociale en vigueur					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 375	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2018						
	Valeur de référence:	5.0						
	Année cible:	2020						
	Valeur Cible	7.0						
Réalisation exercice (Résultat technique):	12,5							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	273 325 000	273 325 000	330 592 442	330 592 442	330 552 119	330 552 119	99,99 %	99,99 %
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - La poursuite de la mise en œuvre du décret n°2014/2377/PM du 13 août 2014 fixant les conditions et les modalités de prise en charge des assurés volontaires au régime d'assurance pensions de Vieillesse, d'Invalidité et de Décès (PVID) ; - L'engagement des pouvoirs publics à lutter efficacement contre la pandémie liée au Coronavirus notamment dans le monde du travail ; - La poursuite des réflexions en vue de la mise en place de la Couverture Santé Universelle. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>1- L'organisation du 13 au 15 octobre 2020, d'un atelier national d'analyse des parties prenantes sur l'extension de la couverture sociale aux travailleurs du secteur informel et aux populations rurales (abatteurs et éleveurs) sur le thème : « la possibilité pour les travailleurs non-salariés de souscrire aux conditions minima nécessaires pour bénéficier des prestations sociales » ;</p> <p>2- La mise en place d'un groupe de travail chargé d'accompagner les mutuelles dans le cadre de la promotion de la protection sociale. Les travaux dudit groupe se poursuivent en étroite collaboration avec les Mairies et les services techniques du MINTSS, du MINSANTE, du MINDDEVEL, du BIT, des Unions et organisations paysannes, des travailleurs indépendants, des artisans, les fournisseurs et des prestataires.</p> <p>3- L'immatriculation de 48 588 nouveaux assurés obligatoires et de 5981 nouveaux assurés volontaires, ce qui porte à 1 597 200 le nombre d'assurés au Cameroun ;</p> <p>4- Le paiement des prestations de 296 312 bénéficiaires pour un montant global de 49,9 milliards soit un taux d'exécution budgétaire de 72% ;</p> <p>5- La poursuite des réflexions sous l'égide du Ministère de la Santé Publique en vue de la mise en place de la Couverture Santé Universelle (CSU).</p>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Un accent particulier est mis par le Sous-Secteur sur l'extension des champs matériel et personnel de la couverture sociale à partir du système existant, en y intégrant notamment les couches socioprofessionnelles non encore pris en compte.</p> <p>L'attente de l'aboutissement des travaux relatifs à la Revue de la Sécurité Sociale menée en liaison avec le Bureau International du Travail, dont les principaux extraits portent sur la détermination du taux de couverture sociale de la population active et la définition du profil de sécurité sociale. Ces travaux devaient en principe s'achever au mois de décembre 2020. Cependant, les contraintes imposées par la crise sanitaire notamment dans la réorganisation des méthodes de travail, ont retardé les travaux, qui vont s'achever en 2021.</p>							

Perspectives 2021	Poursuivre les activités d'extension du champ personnel en ciblant davantage les opérateurs du secteur informel, les travailleurs domestiques, les travailleurs des professions libérales, les commerçants, les travailleurs indépendants et les populations rurales.
-------------------	---

2020

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 542

AMELIORATION DE LA PROTECTION DU TRAVAIL

Responsable du programme

NKONO BALBINE ELISABETH

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Dans le contexte de développement des infrastructures et de la modernisation de l'appareil de production, plusieurs grands chantiers industriels, miniers et d'infrastructures, ainsi que divers pôles de développement ont été identifiés sur l'ensemble du territoire national. Ces différents chantiers vont constituer des viviers indéniables en matière de risques professionnels (Maladies Professionnelles et Accidents de Travail). En cohérence avec la création d'emplois décents et de la recherche de la croissance prescrites par le DSCE, le sous-secteur Travail et Sécurité Sociale s'engage à contribuer à l'amélioration de la productivité des entreprises en améliorant le rendement du travailleur. Ceci passe par l'amélioration de sa protection sociale. Aussi, le MINTSS s'engage par ce programme à : -renforcer la protection du travailleur ; -améliorer le climat social ; -promouvoir de bonnes relations professionnelles ; -améliorer le cadre institutionnel et juridique ; -promouvoir et appliquer les normes internationales du travail. Il s'agira dans ce programme de promouvoir les principes de santé et de sécurité au travail, ainsi que ceux d'humanisation et du bien-être en milieu professionnel. Pour ce faire, le programme préconise : (i) la création de structures techniques d'évaluation des conditions de travail ; (ii) le contrôle suffisant de l'application des lois et des règlements par les inspecteurs et contrôleurs du travail ; (iii) l'adéquation entre la législation et la réglementation appliquées et le contexte socio-économique ; (iv) la dotation en moyens logistiques suffisants ; (v) l'opérationnalisation d'un Centre de Documentation ; (vi) la mise en place d'un cadre favorisant l'émergence de la pratique de la Médecine du Travail. Le renforcement des capacités institutionnelles et juridiques permettra de mettre l'accent sur la réduction de la vulnérabilité du travailleur en milieu professionnel. Ceci passe notamment par : (i) la promotion de l'application des normes nationales et internationales du travail ; (ii) la redynamisation de l'Inspection du Travail. La promotion des normes internationales du travail comprend : la soumission des instruments (Conventions et Recommandations) adoptés par l'OIT aux autorités nationales compétentes (exécutif et législatif), la ratification des conventions internationales, leur application effective dans les entreprises, la rédaction des rapports sur l'application de ces instruments et leur internalisation dans l'arsenal juridique. Il s'agit également de prendre effectivement part aux réunions statutaires en matière de travail et de faire entendre la voix du Cameroun au sein des organisations en charge des questions de travail et de sécurité sociale. A cet effet, le MINTSS entend mettre sur pied un cadre de réflexion chargé de la préparation de la contribution du Cameroun aux rencontres internationales, du suivi-évaluation de la mise en oeuvre des engagements pris au niveau national, régional et international. L'Inspection du Travail ayant la charge du suivi de l'application de cette législation, il convient de la redynamiser pour la sortir de l'état de dégradation et d'inefficacité dans lequel elle se trouve aujourd'hui. Par ailleurs, l'un des piliers du processus d'amélioration du climat des affaires est la redynamisation des institutions du dialogue social. Il s'agit notamment de la Commission Nationale Consultative du Travail (CNCT), la Commission Nationale de Santé et de Sécurité au Travail (CNSST) et leurs organes permanents. En outre, il convient de renforcer le dialogue social tripartite ainsi que la négociation collective (Conventions Collectives de travail). En effet, le dialogue social constitue

une condition essentielle pour la stabilité socioéconomique. Enfin, il s'agit dans ce programme de renforcer la capacité de l'ensemble des partenaires sociaux en mettant à leur disposition un Centre d'information et de formation.

OBJECTIF	Promouvoir le travail décent dans tous les secteurs d'activité	
Indicateur	Intitulé:	Proportion des travailleurs dont les entreprises appliquent les principes du travail décent
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	5.0
	Année de référence:	2018
	Valeur Cible	5.75
	Année cible:	2020
ACTIONS DU PROGRAMME	<p>Action 01: PROMOTION ET MISE EN OEUVRE DES NORMES, DES PRINCIPES ET DROITS FONDAMENTAUX DU TRAVAIL</p> <p>Action 02: PROMOTION DES PRINCIPES DE SANTE ET DE SECURITE ET DE BIEN ETRE EN MILIEU DE TRAVAIL</p> <p>Action 03: RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DU TRAVAIL ET DU MAINTIEN DE LA PAIX SOCIALE</p>	
DOTATIONS INITIALES	AE 1 870 161 003	CP 1 870 161 003
RESPONSABLE DU PROGRAMME	NKONO BALBINE ELISABETH,	

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

En 2020, le Programme a été mis en œuvre dans un contexte marqué par :

- La précarité de la situation des travailleurs et le développement du secteur informel ;
 - Le protocole d'accord signé entre le Cameroun et le BIT en liaison avec les autres Administrations pour la mise en œuvre du Programme Pays pour le Travail Décent ;
 - Le non-respect des normes du travail dont l'effet immédiat est la mise à mal du dialogue tripartite entre les partenaires sociaux ;
 - La survenue de la pandémie due à la COVID-19 qui a eu un impact considérable sur les relations professionnelles et le déploiement optimal de l'Administration du Travail;
- La persistance de la crise sécuritaire qui continue de perturber le déploiement de l'Inspection du Travail dans les Régions concernées ;
- La poursuite de l'assainissement du fichier syndical ;
 - L'introduction de plusieurs préavis de grève par les organisations professionnelles.

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	24	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	2533	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 1 608 331 052,4	CP 1 608 331 052,4
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 261 829 950,6	Ecart CP 261 829 950,6
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 1 195 962 350	CP 1 195 962 350
TAUX DE CONSOMMATION	71,7 %	71,7 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>En l'absence d'une opération d'évaluation de la proportion des travailleurs dont les entreprises appliquent les principes du travail décent, les données de l'exercice 2019 ont été reconduites. Aucune donnée statistique fiable ne permet actuellement de renseigner cet indicateur.</p> <p>La crise sanitaire a eu un impact considérable sur l'exécution du Projet de Performance Annuelle 2020 du MINTSS, notamment en ce qui concerne les activités qui nécessitaient de grands rassemblements telles que les élections sociales. Par ailleurs, cette crise a mis à rude épreuve les mesures juridiques de protection du travail. Pour y faire face, un accent particulier a été porté sur l'animation du dialogue social et le développement de nouvelles méthodes de travail dans la perspective de marquer la présence de l'Inspection du Travail au sein des entreprises ;</p> <p>La poursuite des activités visant la promotion des normes et principes fondamentaux du travail tant au plan national que sur la scène internationale.</p> <p>le renforcement du dispositif de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs au sein des entreprises, en y intégrant les mesures de lutte contre la COVID-19.</p>	
PERSPECTIVES 2021	<ul style="list-style-type: none"> · Poursuivre la construction et la réhabilitation des locaux abritant les services de l'Inspection du Travail ; · Poursuivre les activités de négociation des conventions collectives en cours, de production des avis d'extension des conventions collectives sollicitées, de production des baromètres sociaux et des synthèses mensuelles, d'examen des préavis de grève ainsi que celles relatives aux MHT ; · Renforcer les mécanismes de suivi du dialogue social sur l'ensemble du territoire national par les services centraux et déconcentrés du MINTSS ; · Poursuivre la création et l'installation des CHS au sein des entreprises et établissements assujettis ; · Poursuivre l'évaluation du fonctionnement des CHS installés ; · Créer au moins 10 CHS au sein des Administrations Publiques ; · Intensifier la lutte contre le travail des enfants ; · Tenir les sessions du Comité de Concertation et de Suivi du Dialogue Social ; <p>Poursuivre la modernisation du Greffe des Syndicats et l'assainissement du fichier syndical.</p>	

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020

Action 01 PROMOTION ET MISE EN OEUVRE DES NORMES, DES PRINCIPES ET DROITS FONDAMENTAUX DU TRAVAIL									
OBJECTIF	PROMOUVOIR ET FAIRE APPLIQUER LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX ET LA LEGISLATION DU CAMEROUN EN MATIERE DE TRAVAIL								
Indicateur	Intitulé:	Proportion des conventions de l'OIT intégrées dans la législation nationale						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100	
	Unité de mesure	%							
	Année de référence:	2018							
	Valeur de référence:	26.59							
	Année cible:	2020							
	Valeur Cible	28.04							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	28,04							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	102 701 003	102 701 003	118 795 802,4	118 795 802,4	118 786 328	118 786 328	97,47 %	97,47 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - L'engagement des pouvoirs publics à lutter efficacement contre la pandémie liée au Coronavirus notamment dans le monde du travail ; - La poursuite de la promotion du travail décent dans tous les secteurs d'activités ; - La poursuite de la lutte contre le travail des enfants ; - La contribution du MINTSS au rayonnement de la diplomatie de présence prônée par le Chef de l'Etat, malgré la crise sanitaire. 								

<p>ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La finalisation du processus de ratification de la Convention n°155 de l'OIT sur la Sécurité et la Santé des travailleurs. Les formalités de dépôt de l'instrument de ratification, qui devrait être effectif au mois d'octobre 2020, ont été ralenties par la crise sanitaire. Le dossier est suivi en liaison avec le MINREX ; - La poursuite des actions de lutte contre le travail des enfants à travers d'une part, la signature par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, de l'Arrêté portant création du Comité de Lutte contre le Travail des Enfants le 23 juin 2020 qui intervient après le Très Haut Accord du Chef de l'Etat le 11 mai 2020 pour l'adhésion du Cameroun à l'initiative « Pays Pionnier de l'Initiative Alliance 8.7 » et d'autre part, la tenue le mercredi, 18 novembre 2020 des travaux de la quatrième session dudit Comité au cours desquels des nouvelles orientations pour la mise en œuvre concrète du Plan d'Action National pour l'Élimination des pires formes de Travail des Enfants au Cameroun (PANETEC) ont été fixées ; - La tenue de la session du Comité chargé de l'Évaluation et du Suivi de l'application des conventions de l'OIT ratifiées par le Cameroun, au cours de laquelle 06 rapports ont été produits et transmis au BIT sur l'application des Conventions ci-après ratifiées par le Cameroun : 09 et 16 sur les gens de mer ; 87 sur la liberté syndicale ; 98 sur la négociation collective, 143 sur les travailleurs migrants et 158 sur le licenciement ; - La participation du MINTSS à une vidéo-conférence organisée par la Commission de l'Union Africaine en liaison avec l'OIT sur les impacts sociaux économiques de la COVID. Cette rencontre avait pour objectif principal de sensibiliser les Ministres du Travail et autres parties prenantes sur le rapport de l'UA au sujet de l'impact de la COVID-19 sur l'économie africaine ; d'échanger des bonnes pratiques à mettre en place pour répondre efficacement aux effets de la COVID-19 dans les pays Africains ainsi que sur les actions et stratégies post-pandémie à adopter à moyen et long terme pour amortir l'impact de cette crise ; - La participation du MINTSS par vidéo-conférence au sommet mondial de l'OIT sur le thème : « la COVID-19 et le monde du travail-construire un meilleur avenir du monde du travail » au cours de laquelle, les mesures prises et envisagées par le Gouvernement pour endiguer la propagation de la COVID-19 ont été présentées par le MINTSS ; - La poursuite des réflexions concernant le projet de Stratégie Nationale sur l'Avenir du Travail ; - La signature le 13 novembre 2020, sur Très Haut Accord du Président de la République, de la Convention portant Statuts Révisés du Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT), qui consacre la détermination des 18 Etats membres de cette Institution, à faire du CRADAT un Centre d'Excellence en matière de formation et de perfectionnement des partenaires sociaux en administration du travail ; - La densification des mesures gouvernementales prises dans le cadre de la redynamisation du Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT), dont la présidence du Conseil d'Administration est assurée par le MINTSS depuis le mois de septembre 2019. En guise d'illustration, au plan infrastructurel, les travaux de réhabilitation du CRADAT se sont poursuivis avec la réfection du bloc administratif, de l'amphithéâtre, de la bibliothèque, du service de la scolarité et de la salle de traduction. Au plan technique, compte tenu de certaines irrégularités administratives constatées, des réflexions ont été engagées, en liaison avec le MINESUP, relativement au processus de mise en conformité des diplômes délivrés par le CRADAT par rapport à la législation nationale.
<p>JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)</p>	<p>01 convention de l'OIT définitivement ratifiée.</p>
<p>Perspectives 2021</p>	<p>Poursuivre la promotion de la coopération internationale en matière de travail à travers la formulation d'une stratégie nationale en la matière ;</p> <p>Poursuivre la promotion du travail décent à travers notamment l'organisation des campagnes de sensibilisation et d'information sur le PPTD, ainsi que sur le travail des enfants ;</p> <p>Poursuivre l'arrimage de la législation nationale aux normes internationales du travail.</p>

Action 02 PROMOTION DES PRINCIPES DE SANTE ET DE SECURITE ET DE BIEN ETRE EN MILIEU DE TRAVAIL								
OBJECTIF	AMELIORER LE DISPOSITIF DES PRINCIPES DE SANTE, DE SECURITE ET DE BIEN ETRE EN MILIEU DE TRAVAIL							
Indicateur	Intitulé:		Proportion d'entreprises assujetties ayant un CHS installés et fonctionnels				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 50	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2018					
	Valeur de référence:		20.0					
	Année cible:		2020					
	Valeur Cible		30.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		25					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	715 000 000	715 000 000	561 624 650	561 624 650	557 479 578	557 479 578	99,26 %	99,26 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - La poursuite de la prévention des risques professionnels en milieu de travail, impacté par la pandémie liée à la COVID-19 ; - L'absence d'une Politique Nationale de Santé et Sécurité au Travail. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation de deux sessions du Comité de Lutte contre le SIDA au MINTSS qui a permis d'adopter le Plan National de Lutte contre le SIDA au MINTSS et d'amorcer la mise en œuvre dudit Plan à travers notamment la désignation des responsables et l'établissement d'un chronogramme des activités ; - La formation de cent cinquante (150) Inspecteurs du Travail et Magistrats sur la lutte contre la discrimination et la stigmatisation liés à la Tuberculose, le VIH et le SIDA en milieu du travail et sur les instruments juridiques de protection des droits des personnes infectées et affectés par le VIH/SIDA en collaboration avec l'ONG CAMEROUN National Family WELCARE (CAMNAFAW) dans les dix (10) Régions du Cameroun ; - La tenue des réunions trimestrielles du CHS du MINTSS, qui nous a notamment permis d'organiser des campagnes de désinfection de nos locaux conformément aux hautes prescriptions du Premier Ministre Chef du Gouvernement, contenues dans la Stratégie Gouvernementale de Riposte face à la pandémie du Coronavirus ; - La signature des Arrêtés n°000196/MINTSS, n°000197/MINTSS et n° 000198/MINTSS du 04 février 2020 fixant respectivement le contenu minimal de la formation des Inspecteurs du Travail en matière de santé et sécurité au travail ; les modalités de la formation des membres des Comités d'Hygiène et sécurité au travail ; et portant modalités de création, organisation et fonctionnement des Centres Privées de Prévention des Risques Professionnels ; - L'évaluation du fonctionnement de quatre-vingt (80) Comités d'Hygiène de Sécurité (CHS), qui a permis de poursuivre la sensibilisation des chefs d'entreprises et établissements assujettis, à la mise en place des CHS fonctionnels particulièrement dans le contexte de crise sanitaire ; - L'opérationnalisation de soixante-et-un (61) Services Médicaux du Travail (SMT), en vue de doter les entreprises en Unités de santé plus efficaces et plus adaptés à la prise en charge médicale des travailleurs notamment en contexte de lutte contre la COVID-19 ; - La signature de trente-quatre (34) Agréments en Médecine du Travail ; - La signature de quatre-vingt-dix-huit (98) Conventions de Visites et de Soins ; - La révision en interne du document relatif à la Politique Nationale de Santé et Sécurité au Travail, en vue de son examen à la prochaine session de la Commission Nationale de Santé et de Sécurité au Travail ; <p>La réalisation de la phase pilote de la mise en place des systèmes de Management de la Sécurité et de Santé au Travail (SMSST) en vue d'une meilleure gestion des Risques Professionnels dans 20 formations sanitaires y compris la protection du personnel de soins contre la propagation de la COVID-19 avec l'appui du BIT et du MINSANTE.</p>							

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Objectifs fixés atteints, malgré la crise sanitaire.
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none">. Poursuivre la promotion des principes de santé et de sécurité au sein des entreprises et établissements assujettis, ainsi que dans les administrations publiques;• Poursuivre l'évaluation du fonctionnement des CHS ;* Poursuivre l'actualisation des textes en matière de santé et sécurité au travail.

Action 03 RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DU TRAVAIL ET DU MAINTIEN DE LA PAIX SOCIALE								
OBJECTIF	ASSURER LE RESPECT DES OBLIGATIONS ET DES DROITS FONDAMENTAUX AU TRAVAIL							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de visites d'inspection du Travail				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 57,85	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2018					
	Valeur de référence:		3500.0					
	Année cible:		2020					
	Valeur Cible		7000.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		5525					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	1 052 460 000	1 052 460 000	927 910 600	927 910 600	522 696 444	481 413 647	56,33 %	51,88 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - La poursuite des activités de l'Inspection du Travail avec pour leitmotiv l'intensification des visites en entreprises, en contexte COVID-19 ; - La nécessité de maintenir le dialogue social entre les différents acteurs majeurs du monde du travail et plus précisément en cette période de crise sanitaire ; - La Poursuite du processus d'assainissement du fichier syndical ; L'introduction de plusieurs préavis de grève par les organisations professionnelles revendiquant de meilleures conditions de travail et rémunérations.							

<p>ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)</p>	<p>La prévention des risques professionnels et le contrôle des conditions de travail à travers la réalisation de 3413 visites d'inspection en entreprises, par les Inspecteurs du Travail dans le contexte sanitaire actuel, qui ont donné lieu à l'établissement de 203 mises en demeure ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'examen et la résolution des conflits individuels et collectifs du travail, traduits par l'établissement de 7402 Procès-verbaux de conciliation ; - La tenue, les 30 juin et 04 novembre 2020 de quatre sessions du Comité de Concertation et de Suivi du Dialogue Social, présidées par le MINTSS en présence des partenaires sociaux autour des thématiques et problématiques proposées par les Partenaires Sociaux et le Gouvernement. Des échanges qui ont été menés, ont découlé des recommandations qui font l'objet d'un suivi et d'une implémentation de la part des mandants tripartites ; - Dans le cadre du maintien de la sérénité du climat social, le MINTSS a procédé à des négociations avec les parties prenantes dans les secteurs d'activités ou entreprises concernées, qui ont abouti à la levée et à la maîtrise de 40 préavis de grève et mouvements d'humeur ; - La signature des Arrêtés n°000365/MINTSS et n°000366/MINTSS du 12 mars 2020 fixant les modalités des élections sociales et conditions d'exercice des fonctions de Délégués du Personnel ; et portant création, organisation et fonctionnement des Commissions Mixtes chargées des élections des Délégués du Personnel au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. Il convient de relever ici que les élections sociales prévues en 2020, ont été reportées en 2021 du fait du contexte sanitaire national ; - L'organisation le 10 juillet 2020, d'une session de la Commission Nationale Consultative du Travail (CNCT) en vue d'émettre des avis sur les projets d'arrêtés fixant les modalités de délivrance des attestations de carence de main d'œuvre nationale dans les projets d'Investissement public et privé ; et des projets de Décrets d'extension des 06 Conventions Collectives Nationales ci-après : la Convention Collective Nationale de la Manutention Portuaire ; la Convention Collective Nationale des Boulangeries, Pâtisseries, Biscuiteries et Activités Connexes ; la Convention Collective Nationale des Sociétés de Gardiennage ; la Convention Collective Nationale des Entreprises d'Exploitation, de Transformation des Produits Forestiers et Activités Annexes, la Convention Collective Nationale des Entreprises de Gestion des Déchets, Assainissement et Activités Connexes du Cameroun et la Convention Collective Nationale des Télécommunications et Métiers Connexes ; - La signature de la Convention Collective d'Entreprise du FEICOM le 08 mai 2020 ; - La poursuite de la simplification des procédures d'attribution des Médailles d'Honneur du Travail (MHT), dont les délais de traitement des dossiers sont de six (06) semaines. A date, 23 Arrêtés portant attribution des MHT ont été élaborés et signés ; 8856 diplômes de MHT ont été signés ; 10 cérémonies officielles de remise des MHT ont été organisées et présidées par le MINTSS dans le respect des mesures barrières ; - L'organisation de la 134ème édition de la Fête Internationale du Travail le 1er mai 2020 sur toute l'étendue du territoire national, centrée exclusivement autour des communications institutionnelles en lieu et place de la traditionnelle marche des travailleurs ; - La poursuite de la modernisation du Greffe des Syndicats et de l'assainissement du fichier syndical à travers <ul style="list-style-type: none"> * L'inauguration du nouveau local abritant le Service du Greffe des Syndicats situé désormais à l'immeuble INTEK, en face du Ministère des Marchés Publics ; * La modernisation du système d'enregistrement des organisations syndicales à travers la conception et le déploiement d'un logiciel chargé de la gestion du fichier syndical dénommé « TRADE UNION MANAGER ». A ce jour, dix-huit (18) nouveaux syndicats ont été créés au cours de l'année 2020, ce qui porte le nombre de dossiers d'organisations professionnelles numérisés et chargés dans ladite application à 1069, soit 402 organisations syndicales fonctionnelles et 667 organisations syndicales non fonctionnelles. Un travail de vérification et d'actualisation est en cours concernant cette dernière catégorie.
<p>JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)</p>	<p>Certains objectifs initialement fixés n'ont pas pu être atteints du fait du contexte sanitaire. Il s'agit précisément de l'organisation des élections des Délégués du Personnel sur l'ensemble du territoire national.</p> <p>Au fort de la crise sanitaire, les visites d'inspection ont été suspendues, ce qui a perturbé le bon fonctionnement des services de l'Inspection du Travail, et partant leur performance.</p>

Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none">- Poursuivre la construction et la réhabilitation des locaux abritant les services de l'Inspection du Travail ;- Poursuivre les activités de négociation des conventions collectives en cours, de production des avis d'extension des conventions collectives sollicitées, de production des baromètres sociaux et des synthèses mensuelles, d'examen des préavis de grève ainsi que celles relatives aux MHT ;- Renforcer les mécanismes de suivi du dialogue social sur l'ensemble du territoire national ;- Contribuer à une organisation efficiente des élections sociales en 2021 ;
-------------------	---

2020

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 543

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR
TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Responsable du programme

RAZACK JOHNY EMMANUEL

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme constitue un appui fondamental à la mise en œuvre des activités des programmes opérationnels du Sous-secteur, en tant que pourvoyeur de logistique et de ressources humaines aux structures techniques. Sur le plan institutionnel, il constitue le cadre de pilotage et de gouvernance du Sous-secteur. Le programme donne les moyens et outils nécessaires au bon fonctionnement des unités en charge de l'exécution des autres programmes. De même, il assure la coordination générale des activités, la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, ainsi que de celle des affaires générales telles que les fêtes et cérémonies, l'action sociale et le contrôle et l'audit interne des services.

OBJECTIF	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en oeuvre des programmes du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	
Indicateur	Intitulé:	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du MINTSS
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	88.0
	Année de référence:	2018
	Valeur Cible	95.0
	Année cible:	2020
ACTIONS DU PROGRAMME	<p>Action 01: COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU MINISTERE DE TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE</p> <p>Action 02: ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE</p> <p>Action 03: GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE</p> <p>Action 04: RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE</p> <p>Action 05: AMELIORATION DU CADRE DU TRAVAIL AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE</p> <p>Action 06: DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE</p> <p>Action 07: DEVELOPPEMENT DES TIC AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE</p> <p>Action 08: CONTROLE ET AUDIT INTERNE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE</p> <p>Action 09: CONSEIL JURIDIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE</p> <p>Action 10: COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE</p> <p>Action 11: GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE</p>	
DOTATIONS INITIALES	AE 2 862 511 000	CP 2 862 511 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	RAZACK JOHNY EMMANUEL,	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le programme 543 a été mis en œuvre au cours de l'exercice 2020 dans un contexte marqué notamment marqué par:

- La promulgation de la Loi de Finances au titre de l'exercice 2020 ;
- La définition par le Gouvernement, d'une Stratégie de riposte face à la pandémie du Coronavirus. Cette stratégie a notamment conduit à la signature par le **Chef de l'Etat** de l'Ordonnance n°2020/801 du 03 juin 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020. Cet Ordonnance a reconfiguré les interventions du MINTSS en ce qui concerne le volet Investissement ;
- La mise en place par le Président de la République, d'un Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le Coronavirus à hauteur de 180 milliards de FCFA dont le Décret n°2020/3221/PM du 22 juillet 2020 fixant la repartition de la dotation dudit Fonds, a alloué le montant de un milliard de F CFA au MINTSS ;
- La poursuite de la mise en œuvre du Programme Economique et Financier doté d'une Facilité Elargie de Crédits signé avec le FMI ;
- La mise en œuvre des lois du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques et Code de Transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des Finances Publiques ;

La persistance de la crise sécuritaire dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	93,1	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	72,8	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 3 108 700 097	CP 3 108 700 097
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE -246 189 097	Ecart CP -246 189 097
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 3 010 916 310	CP 3 010 916 310
TAUX DE CONSOMMATION	96,83 %	96,83 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>04 activités sur les 58 budgétisées n'ont pas été réalisées du fait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la dissolution par les Services du Premier Ministre, de certains Comités (COPIL PPTD, Comité National de Lutte contre le Travail des Enfants), dans le cadre de la mise en œuvre du Décret primo ministériel relatif à la composition des Comités, Commissions et Groupes de Travail. Une dérogation spéciale a été sollicitée pour ces instances compte tenu du caractère tripartite qu'impose leur composition. Ce qui n'a pas été accordé. <p>Des difficultés ont été rencontrées par les Services de l'Inspection du Travail notamment dans les zones en proie aux crises sécuritaires.</p>	

PERSPECTIVES 2021	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer le suivi-évaluation de la mise en œuvre des activités budgétisées ;• Implémenter au niveau des différents Programmes, le dialogue et le contrôle de gestion ;• Produire et diffuser de manière courante les statistiques sur le domaine du Travail et de la Sécurité Sociale, à travers notamment des notes semestrielles de conjoncture ;• Opérationnaliser le plan de formation et de gestion des ressources humaines sur les aspects quantitatif et qualitatif à travers l'octroi d'un certain nombre de bourses et stages de formation, de recyclage et de perfectionnement en matière de sécurité sociale et administration du travail ;• Optimiser le pilotage du budget programme (Charte de gestion, fonctionnement du Comité PPBS, tableau de bord, etc.) ;• Mettre sur pied une veille documentaire ;• Actualiser et mettre en œuvre le schéma directeur informatique ;• Effectuer des missions de lutte contre la corruption dans les services déconcentrés ;• Suivre et appliquer la législation et la réglementation du travail ;• Promouvoir et vulgariser la culture juridique au sein du MINTSS et dans les entreprises;• Mettre en œuvre la stratégie de communication du MINTSS ;* Améliorer la réalisation des émissions spécialisées du sous-secteur ;
----------------------	---

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020

Action 01 COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU MINISTERE DE TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE										
OBJECTIF	ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DE TOUTES LES STRUCTURES DU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE									
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage d'activités mise en œuvre dans les délais				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100			
	Unité de mesure		%							
	Année de référence:		2018							
	Valeur de référence:		85.0							
	Année cible:		2020							
	Valeur Cible		90.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):		90							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
	459 000 000	459 000 000	501 079 940	501 079 940	500 347 127	500 347 127	99,71 %	99,71 %		
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>Implémentation au MINTSS de la culture de la performance et de la reddition des comptes ;</p> <p>Poursuite de la mise en œuvre du PROMAGAR ;</p> <p>Modernisation des méthodes de traitement des dossiers.</p>									
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>Plans d'actions annuels des Services centraux et déconcentrés du MINTSS élaborés ;</p> <p>Mise en œuvre des plans d'actions annuels des Services Centraux et déconcentrés du MINTSS suivie et évaluée ;</p> <p>Lettre de Mission 2021 du MINTSS suivie et sa mise en œuvre évaluée ;</p> <p>Rapport Annuel de Performance 2019 du MINTSS élaboré ;</p> <p>Conférence Annuelle des Responsables des Services centraux et déconcentrés du MINTSS organisée</p> <p>Tenue régulière des réunions de coordination sectorielles en vue de la bonne tenue des activités ;</p> <p>01 rapport d'activités 2020 du MINTSS élaboré.</p>									
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Appui à la coordination ;</p> <p>Recherche de la Performance dans un contexte marqué par la rareté des ressources.</p>									
Perspectives 2021	Poursuivre les actions de coordination et de suivi en vue d'améliorer le pourcentage des activités réalisées.									

Action 02 ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE										
OBJECTIF	RATIONALISER LES INTERVENTIONS DU MINISTERE									
Indicateur	Intitulé:		Note globale du MINTSS obtenue à l'issue de l'évaluation du CDMT				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		-62,5	
	Unité de mesure		%							
	Année de référence:		2018							
	Valeur de référence:		95.0							
	Année cible:		2020							
	Valeur Cible		99.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):		92,5							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
	62 993 000	62 993 000	52 794 400	52 794 400	52 769 951	52 769 951	99,95 %	99,95 %		
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<p>Mise en œuvre du Décret du 31 mai 2020 fixant le calendrier de préparation du budget de l'Etat ;</p> <p>Poursuite de la mise en œuvre du budget programme ;</p> <p>Accompagnement technique par les sectoriels du MINFI et du MINEPAT pour les activités de la chaîne PPBS ;</p> <p>Contribution à l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement (SND30).</p>									
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<p>01 Revue et rationalisation des activités effectuée ;</p> <p>01 CDMT 2020-2022 élaboré ;</p> <p>01 banque des projets actualisé.</p>									
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Note obtenue au CDMT initial : 94/100</p> <p>Note obtenue au CDMT ajusté : 91/100</p> <p>La valeur de l'indicateur représente donc la moyenne des notes du CDMT initial et du CDMT ajusté.</p>									
Perspectives 2021	<p>Mettre intégralement en œuvre les dispositions du Décret du 31 mai 2020 notamment en ce qui concerne les activités de planification et de programmation ;</p> <p>Renforcer l'arrimage du PPA au CDMT ;</p> <p>Améliorer la présentation du CDMT du MINTSS.</p>									

Action 03 GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE										
OBJECTIF	ASSURER UNE BONNE EXECUTION FINANCIERE DES PROGRAMMES AU MINTSS									
Indicateur	Intitulé:		Taux d'exécution financière des activités programmés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		68,40	
	Unité de mesure		%							
	Année de référence:		2018							
	Valeur de référence:		90.0							
	Année cible:		2020							
	Valeur Cible		99.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):		85,31							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
	1 240 733 000	1 240 733 000	1 487 044 722	1 487 044 722	1 472 715 592	1 472 715 592	99,05 %	99,05 %		
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Poursuite de la mise en œuvre du nouveau régime financier ; Mise en œuvre du PROMAGAR.									
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	01 PPA 2020 élaboré ; Suivi de l'exécution du budget du MINTSS effectué ; Appui à la mise en œuvre des activités majeures du Sous-Secteur Travail et Sécurité Sociale ; 01 Journée Internationale de la Femme organisée.									
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Disponibilité des outils de suivi de l'exécution du budget.									
Perspectives 2021	Améliorer la qualité de la préparation et du suivi de l'exécution du budget du MINTSS ; Veiller à la bonne exécution du budget du MINTSS à travers la mobilisation des fonds pour la tenue des activités du Sous-Secteur.									

Action 04 RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE										
OBJECTIF	METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES INTERVENTIONS DU SOUS-SECTEUR									
Indicateur	Intitulé:		Taux de disponibilité des statistiques clés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 200			
	Unité de mesure		%							
	Année de référence:		2018							
	Valeur de référence:		40.0							
	Année cible:		2020							
	Valeur Cible		60.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):		80							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
	300 000 000	300 000 000	286 298 575	286 298 575	280 090 050	280 090 050	97,83 %	97,83 %		
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Sollicitations de plus en plus accrue des données statistiques dans la formulation des programmes et actions du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale.									
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement des capacités de 277 personnels des Services Déconcentrés à l'utilisation de l'application ONT-SISA (Système d'information statistique Automatisé). En guise de rappel, cette application permet de disposer des statistiques fiables sur la situation des indicateurs du Travail Décent (panorama social, sécurité sociale, santé et sécurité au travail) ; - La conception d'une version mobile de l'application ONT-SISA utilisable en mode déconnecté, qui permettra de renseigner facilement l'application ; - Production de l'Annuaire statistique du MINTSS Edition 2020 ; - Renforcement des capacités des Chefs de services régionaux de Statistiques ; - La réalisation de la phase pilote du fonctionnement de l'application ONT-SISA ayant permis d'obtenir les premiers résultats statistiques en matière de travail décent et de sécurité sociale. 									
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Face à la difficulté de production de statistiques du travail observée dans le sous-secteur Travail et Sécurité Sociale, l'Observatoire National du Travail (ONT) a proposé l'approche holistique comme solution à la problématique de collecte et de remontée des données en la matière. Sur instructions de Monsieur le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, l'ONT a conçu et mis en ligne un moteur statistique baptisé ONT-SISA (Système d'Information Statistique Automatisé).									
Perspectives 2021	<p>Tout en consolidant le processus de renforcement des capacités des acteurs du réseau de fournisseurs de données à l'application, afin de densifier la remontée des statistiques, l'Observatoire envisage mener les travaux ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration des tableaux de bord semestriels des statistiques en matière de travail et de sécurité sociale ; - Élaboration du profil national en matière de sécurité sociale, de santé et sécurité au travail, de relations professionnelles et de dialogue social ; <p>Elaborer une Note semestrielle de conjoncture sur le travail et la sécurité sociale ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer l'Édition 2021 de l'annuaire statistique du MINTSS. 									

Action 05 AMELIORATION DU CADRE DU TRAVAIL AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE								
OBJECTIF	ACCROITRE LE RENDEMENT DU PERSONNEL							
Indicateur	Intitulé:		Proportion des dossiers traités dans les délais réglementaires				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 25	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2018					
	Valeur de référence:		65.0					
	Année cible:		2020					
	Valeur Cible		85.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		70						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	363 039 000	363 039 000	332 623 200	332 623 200	261 139 227	261 139 227	78,51 %	78,51 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>Redynamisation de l'Inspection du Travail ;</p> <p>Amélioration de l'image de marque du MINTSS et de la productivité de son personnel ;</p> <p>Rareté des ressources budgétaires ;</p> <p>Inefficacité de l'inspection du Travail à adresser les problèmes liés au domaine du fait de l'insuffisance des ressources humaines de qualité.</p>							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<p>À la suite de l'Ordonnance n°2020/001 du 03 juin 2020, modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de Finances de la République du Cameroun, qui est intervenue dans le contexte de la COVID-19, le Budget d'Investissement Public du MINTSS a été réajusté. Tous les marchés concernés par la nouvelle programmation ont été passés et leur réalisation sera achevée en 2021.</p> <p>Maintenance du circuit électrique, des lignes téléphoniques, du parc automobile et de l'ascenseur du MINTSS assurée.</p> <p>Acquisition du mobilier de bureau au profit des services centraux et déconcentrés du MINTSS.</p>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>À la suite de l'Ordonnance n°2020/001 du 03 juin 2020, modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de Finances de la République du Cameroun, qui est intervenu dans le contexte de la COVID-19, le Budget d'Investissement Public du MINTSS a été réajusté. Ainsi, il est prévu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réhabilitation du local informatique abritant toute l'infrastructure informatique du MINTSS ; - La réhabilitation des Délégations Départementales du Travail et de la Sécurité Sociale du Nyong et So'o et du Mayo-Kani ; - La sécurisation de la Délégation Départementale du Travail et de la Sécurité Sociale de Kribi ; - La construction de la Délégation Départementale du Travail et de la Sécurité Sociale du Ngo-Ketunjia ; - La construction du réseau local et abonnement à internet des Délégations Départementales (phase 1) ; <ul style="list-style-type: none"> - La poursuite de la réhabilitation du Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT). 							
Perspectives 2021	<p>Sécurisation des bâtiments des services déconcentrés ;</p> <p>Finaliser dans l'urgence les marchés passés en 2020 dans le BIP ;</p> <p>Poursuivre la redynamisation de l'Inspection du travail à travers l'amélioration de son cadre de travail.</p>							

Action 06 DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE										
OBJECTIF	AMELIORER LA PERFORMANCE DU PERSONNEL									
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage de rejets des traitements de dossiers effectué				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 50			
	Unité de mesure		%							
	Année de référence:		2018							
	Valeur de référence:		80.0							
	Année cible:		2020							
	Valeur Cible		30.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):		55							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
	147 950 000	147 950 000	112 182 400	112 182 400	111 577 709	111 577 709	99,46 %	99,46 %		
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>Poursuite des efforts du Gouvernement en vue de la maîtrise de la masse salariale de l'Etat ;</p> <p>Poursuite des réflexions portant sur l'implémentation de SIGIPES II ;</p> <p>Inefficacité de l'inspection du Travail à adresser les problèmes liés au Travail et à la sécurité sociale ;</p> <p>Effectif du MINTSS renforcé ;</p> <p>Redéploiement du personnel du MINTSS.</p>									
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - La poursuite de la promotion du bilinguisme à travers la formation en langues française et anglaise de 50 personnels des Services Centraux et Déconcentrés ; - La formation de quinze (15) responsables en matière de communication de crise et gestion des désaccords dans l'optique d'une meilleure maîtrise du climat social ; - La formation de quatorze (14) responsables en matière de gestion et de montage des projets en vue d'améliorer la qualité et la pertinence des interventions du Sous-secteur ; - La formation de dix-sept (17) responsables du MINTSS et syndicalistes en matière de lutte contre la corruption en temps de la COVID-19 ; - La formation de dix-sept (17) ordonnateurs et comptables en matière de gestion budgétaire ; - La tenue de deux (02) réunions de la Commission Paritaire d'avancement et de reclassement des agents de l'Etat relevant du Code du Travail, tenues au cours desquelles près de 30 dossiers d'avancement ont été traités ; - La validation mensuelle effective des dossiers soldes du personnel du MINTSS, suivant les quotas alloués par le MINFI et sur présentation des pièces justificatives exigées ; - La mise à jour régulière des données du personnel dans l'application SIGIPES ; - La tenue des réunions du Comité d'Assainissement du Fichier Solde et Personnel du MINTSS. - Le suivi de l'exploitation et maintenance des applications SIGIPES et ANTILOPE 									
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les objectifs fixés ont été atteints.									
Perspectives 2021	<p>Poursuivre le renforcement des capacités des personnels du MINTSS et plus précisément en langues officielles ;</p> <p>Poursuivre la tenue des sessions de la Commission Paritaire d'avancement et de reclassement des agents de l'Etat relevant du Code du Travail et du Comité d'Assainissement du Fichier Solde et Personnel du MINTSS ;</p> <p>Opérationnaliser le nouveau système d'évaluation des performances professionnelles des agents publics en service au MINTSS.</p>									

Action 07 DEVELOPPEMENT DES TIC AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE										
OBJECTIF	AMELIORER LE TRAITEMENT ET LES ECHANGES D'INFORMATION ENTRE LES SERVICES									
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		50	
	Unité de mesure		%							
	Année de référence:		2018							
	Valeur de référence:		60.0							
	Année cible:		2020							
	Valeur Cible		80.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):		70							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
	87 000 000	87 000 000	83 400 000	83 400 000	83 267 367	83 267 367	99,84 %	99,84 %		
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> Implémentation de l'e-government, prescrit par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ; Volonté du Gouvernement de simplifier les procédures de traitement des dossiers à travers le développement des applications métiers ; La crise sanitaire due à la COVID-19 qui a amené les pouvoirs publics à recommander la pratique du télétravail/télé inspection ; 									
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> Mise en service d'un système informatisé de gestion du fichier syndical ; Mise à jour permanente du site internet du MINTSS en versions française et anglaise ; Poursuite de la Construction du réseau local informatique du MINTSS dans les services déconcentrés ; Mise en marche du réseau d'interconnexion aux services centraux à Yaoundé, des Délégations Régionales du Nord, de l'Adamaoua, de l'Est et de l'Ouest ; Suivi de l'exécution et de la maintenance régulière des infrastructures informatiques ; Appui à l'implémentation du télétravail au MINTSS à travers l'adaptation des outils de visioconférences pour la participation du MINTSS aux rencontres nationales (Conseils de Cabinet), Africaine et Mondiale (Sommet de l'OIT 2020). 									
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> La mise en marche effective de l'interconnexion aux services centraux à Yaoundé de la délégation régionale du Nord-Ouest et du Sud-Ouest n'a pas pu être faite, du fait du contexte sécuritaire ; Quelques modifications ont été apportées à la stratégie de développement des TIC notamment en ce qui concerne les outils de visioconférence et le débit de la connexion internet ; La finalisation des travaux de réhabilitation du local technique ainsi que la suite des travaux de construction du réseau local internet dans services départementales du MINTSS ont pris un retard du fait des contraintes liées à la COVID-19. 									
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> Réexaminer et Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de développement des TIC ; Poursuivre le développement et la sécurisation du système informatique en prenant en compte les contraintes qu'imposent le télétravail. 									

Action 08 CONTROLE ET AUDIT INTERNE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE									
OBJECTIF	AMELIORER LE FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE								
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'irrégularités relevées par mission d'inspection				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE -33,3		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2018						
	Valeur de référence:		8.0						
	Année cible:		2020						
	Valeur Cible		2.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		10						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	46 500 000	46 500 000	41 200 000	41 200 000	39 995 565	39 995 565	97,08 %	97,08 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Poursuite de la mise en œuvre du PROMAGAR ; Poursuite de la lutte contre la corruption.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>La poursuite de la lutte contre la corruption au MINTSS à travers notamment l'affichage des différents actes du Ministre sur les dossiers de Médailles d'Honneur du Travail et d'octroi des agréments en médecine du travail ; la tenue des séances de sensibilisation dans les Services Centraux et déconcentrés sur les valeurs d'éthique et de déontologie ; la formation des responsables sur le respect des délai de traitement des dossiers, le lancement officiel de l'Initiative à Résultats Rapides au sein du Service des Marchés du MINTSS ;</p> <p>Malgré les contraintes imposées par le contexte sanitaire, l'Inspection Générale a effectué quatorze visites de contrôle dans les services centraux et déconcentrés du MINTSS. Elle a relevé dix principaux manquements dans le fonctionnement des services du MINTSS ; a recueilli les doléances du personnel visant l'amélioration de la qualité du service rendu par l'Administration du Travail et a sensibilisé les personnels sur les bonnes pratiques à adopter en vue d'optimiser la performance des services du MINTSS.</p>								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les nouvelles méthodes de travail qu'a imposé la pandémie due à la COVID-19, ainsi que la quête par le personnel des moyens rapides et efficaces d'adaptation, pourraient expliquer la baisse de la performance au niveau de cette Action. L'Inspection Générale a formulé à l'endroit du Chef du Département ministériel, des propositions visant la remobilisation des personnels autour des objectifs du MINTSS ; et le retour à l'orthodoxie administrative.								
Perspectives 2021	Intensifier la lutte contre la corruption au MINTSS ; Réaliser des missions de contrôle au niveau des Services centraux et déconcentrés.								

Action 09 CONSEIL JURIDIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE										
OBJECTIF	ASSURER LA CONFORMITE DES ACTES ET LA DEFENSE DU DEPARTEMENT MINISTERIEL									
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage de procès gagnés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE -125			
	Unité de mesure		%							
	Année de référence:		2018							
	Valeur de référence:		92.0							
	Année cible:		2020							
	Valeur Cible		100.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):		82							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
	36 000 000	36 000 000	23 825 000	23 825 000	23 822 909	23 822 909	99,99 %	99,99 %		
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La volonté du Gouvernement à arrimer la réglementation du travail aux normes modernes, adossée sur les mutations des problématiques liées au travail et à la sécurité sociale du fait des nouvelles technologies et de la modernisation de l'outil de production notamment.									
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>1- La poursuite de la défense des intérêts de l'Etat et de ses responsables devant les Tribunaux. En effet, 20 recours contentieux ont été dirigés contre l'Etat du Cameroun (MINTSS) et instruits par les services compétents du MINTSS. 12 affaires ont été vidées par les juridictions et 08 affaires demeurent en instance.</p> <p>Relativement aux 12 procédures vidées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 09 décisions rendues en faveur de l'Etat du Cameroun avec condamnation des recourant aux dépens de procédure, soit un taux de 82% des procès gagnés par l'Etat ; - 02 décisions rendues contre l'Etat du Cameroun, soit un taux de 18 % des procès perdus ; - S'agissant des condamnations pécuniaires, un montant total de cent quarante-six mille cent francs (146 600) F CFA a été imputé à l'Etat du Cameroun (Trésor Public) au titre de paiement des dépens de procédure concernant 04 affaires. <p>2- La poursuite de la mise en œuvre du projet REFONTEX : c'est dans ce cadre qu'une collecte des textes législatifs, réglementaires et conventionnels du Travail et de la Sécurité Sociale au Cameroun a été effectuée. Une commande de la production de 250 exemplaires d'un Recueil de texte en matière de travail et de sécurité sociale a été passée. Compte tenu de ce que la collecte des données et le traitement numérique des documents collectés par l'éditeur a pris plus de temps que prévu, la réception des Recueil de textes se fera en 2021.</p>									
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>La défense régulière des intérêts de l'Etat et de ses responsables devant les juridictions sur toute l'étendue du territoire national ;</p> <p>La Cellule Juridique a produit au cours de l'exercice, un premier draft du Recueil de textes qui n'intégrait pas les Conventions Collectives. Au regard de l'importance de ces textes relativement à l'encadrement des conditions de travail et de rémunération dans les différents secteurs et branches d'activités, il a fallu engager la collecte des Conventions Collectives. Compte tenu de ce que la collecte des données et le traitement numérique des documents collectés par l'éditeur a pris plus de temps que prévu, la réception des Recueil de textes se fera en 2021.</p>									
Perspectives 2021	<p>Poursuivre la défense de l'Etat ainsi que de ses représentants devant les Tribunaux ;</p> <p>Finaliser le processus d'élaboration et de vulgarisation du Recueil de textes législatifs et réglementaires du travail et de la Sécurité Sociale au Cameroun.</p>									

Action 10 COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE										
OBJECTIF	AMELIORER LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE DES ACTIONS MENEES									
Indicateur	Intitulé:		Taux de médiatisation des événements du MINTSS				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		118	
	Unité de mesure		%							
	Année de référence:		2018							
	Valeur de référence:		80.0							
	Année cible:		2020							
	Valeur Cible		98.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):		100							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
	105 296 000	105 296 000	172 051 860	172 051 860	168 995 816	168 995 816	98,22 %	98,22 %		
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>Mise en œuvre des hautes instructions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement relatives à la redynamisation des Cellules de Communication, avec un accent sur la communication dans les réseaux sociaux ;</p> <p>Poursuite de la redynamisation de la Cellule de Traduction dans un contexte général marqué par la promotion du bilinguisme ;</p> <p>Simplification des procédures en vue d'accroître la célérité dans le traitement des dossiers pour un meilleur service rendu aux usagers et pour l'amélioration de l'image de marque du MINTSS.</p>									
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - La diffusion dans la presse nationale des activités du Sous-Secteur Travail et Sécurité Sociale ainsi que les différents événements enregistrés au cours de l'année ; - La production et la distribution aux Administrations et Partenaires Sociaux du magazine Institutionnel « THE LABOUR » qui met en exergue les actions et réalisations du MINTSS ; - La traduction systématique dans les deux langues officielles, de tous les documents et actes du MINTSS ; <p>Opérationnalisation de l'application « Mailsoft » chargée de la gestion du Courrier au MINTSS. Il a notamment été question dans ce cadre d'acquiescer des licences de ladite application, de mettre à niveau les infrastructures réseaux et de renforcer les capacités techniques des agents chargés d'exploitation cette application ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création et l'animation de plateformes digitales (WhatsApp, Twitter, Facebook, Youtube) ; - La poursuite des réflexions visant l'amélioration de la pratique du bilinguisme dans le Sous-secteur Travail et Sécurité Sociale, à la suite des recommandations formulées par la Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme. 									
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	En vue de s'arrimer aux prescriptions gouvernementales visant à endiguer la propagation du Coronavirus, les principales activités du MINTSS ont été axées autour des actions de communication.									
Perspectives 2021	<p>Renforcer les capacités du personnel du Courrier aux techniques d'exploitation du système informatisé de gestion du Courrier ;</p> <p>Actualiser et valider le plan de communication 2020-2022 du MINTSS ;</p> <p>Poursuivre la promotion de l'image et des actions du MINTSS ;</p> <p>Poursuivre la traduction courante des documents et actes du Sous-Secteur, dans le cadre de la promotion du bilinguisme ;</p> <p>Numériser tous les documents formalisés</p>									

Action 11										
GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE										
OBJECTIF	ASSURER LA GESTION ET LA CONSERVATION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES									
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage des demandes satisfaites				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		8,33	
	Unité de mesure		%							
	Année de référence:		2018							
	Valeur de référence:		78.0							
	Année cible:		2020							
	Valeur Cible		90.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):		79							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
	14 000 000	14 000 000	16 200 000	16 200 000	16 194 997	16 194 997	99,97 %	99,97 %		
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'une stratégie générale de gestion des ressources documentaires ; - Fonds documentaire existant non traité. 									
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de la Bibliothèque du MINTSS ; - Conception de l'ébauche de la stratégie de gestion des archives. 									
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Tous les objectifs fixés ont été atteints, ce qui a permis de faire progresser le niveau de satisfaction des demandes.									
Perspectives 2021	Poursuivre le processus de modernisation du Centre de la Documentation et des Archives ; Elaborer une stratégie ministérielle de gestion des ressources documentaires.									

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

Pour atteindre les objectifs stratégiques poursuivis, les actions prioritaires ont tourné autour du renforcement du système de sécurité sociale des travailleurs, l'élargissement de la sécurité sociale vers les nouveaux champs personnels en marge du système existant, la promotion des principes de santé et sécurité et de bien-être en milieu de travail, le renforcement des mécanismes de productivité du travail et du maintien de la paix sociale et la promotion et la mise en œuvre des normes, des principes et droits fondamentaux du travail.

Ø ***Le Renforcement du système de sécurité sociale des travailleurs et l'élargissement de la sécurité sociale vers les nouveaux champs personnels en marge du système existant***

Dans le cadre de la Promotion d'une sécurité sociale de qualité pour tous, marquée par l'attente de l'aboutissement du processus de mise en œuvre de la réforme de la sécurité sociale, il a été question d'une part de renforcer l'existant par la sensibilisation des différents acteurs chargés de la collecte et du reversement des cotisations sociales des travailleurs et d'autre part, de suivre et d'évaluer le fonctionnement des Commissions Régionales du Contentieux de la Prévoyance Sociale.

Avec un résultat de 22,7% de la population active intégrée dans le système de sécurité sociale, il est question de poursuivre la mise en œuvre de l'objectif stratégique, en partant d'une base référentiel sous-tendue par le rapport de la Revue de la Sécurité Sociale.

Ø ***Les résultats obtenus et l'atteinte de l'objectif stratégique visant à promouvoir le travail décent dans tous les secteurs d'activités.***

La responsabilité du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale, conformément aux orientations politiques du Gouvernement assignées au secteur du développement social, est non seulement de préserver les postes de travail, mais aussi de veiller sur les conditions de travail et la sérénité du climat social en entreprise précisément dans le contexte marqué par les crises sanitaire et sécuritaire.

Pour ce faire il a été question d'évaluer et de sensibiliser les membres de soixante-douze (72) Comités d'Hygiène de Sécurité (CHS), d'opérationnaliser cinquante-six (56) Services Médicaux du Travail (SMT), en vue de doter les entreprises en Unités de santé plus efficaces et plus adaptés à la prise en charge médicale des travailleurs notamment en contexte de lutte contre la COVID-19 ; et d'attribuer l'agrément à trente et un (31) candidats en Médecine du Travail. En effet ces structures et responsables représentent de véritables pôles de promotion des principes de santé et de sécurité au travail, qui constitue l'un des piliers du travail décent. Le document cadre d'orientation de lutte contre le VIH et le SIDA a été actualisé, ce qui permettra à terme, de mieux adresser les questions de défense des droits des personnes vulnérables dans le monde du travail.

Par ailleurs, vu sous l'angle du renforcement des mécanismes de productivité du travail et du maintien de la paix sociale, de redynamisation de l'Inspection du Travail et d'assainissement du

fichier syndical, les actions se sont poursuivies en s'intensifiant. La régulation des relations professionnelles n'a pas été en reste, avec la tenue d'une session de la Commission Nationale Consultative du Travail et 04 sessions du Comité de Concertation et de Suivi du Dialogue Social. Il convient également de relever que les préparatifs des élections sociales de 2020 ont été enclenchés avec la mise en place du cadre juridique. La tenue desdites élections est fortement tributaire de la situation épidémiologique nationale.

L'atteinte de l'objectif stratégique 2 a enfin été marquée par la promotion et la mise en œuvre des normes, des principes et droits fondamentaux du travail. C'est dans ce registre que le Cameroun a ratifié au mois d'octobre 2020, la Convention n°155 de l'OIT sur la Sécurité et la Santé des travailleurs d'une part, et a intensifié les actions de lutte contre le travail des enfants à travers la mise en place par le **Premier Ministre, Chef du Gouvernement**, d'un Comité de Lutte contre le Travail des Enfants le 23 juin 2020 qui intervient après le **Très Haut Accord du Chef de l'Etat** le 11 mai 2020 pour l'adhésion du Cameroun à l'initiative « Pays Pionnier de l'Initiative Alliance 8.7 ».

3.2. LEÇONS APPRISSES

Le nouveau Régime Financier de l'Etat a introduit une réforme budgétaire de fond qui est implémentée progressivement par les Administrations et Institutions. Nous notons certes des manquements au MINTSS, qui traduisent un besoin accru d'accompagnement par les Administrations sectorielles.

Au sein du MINTSS, tous les outils devant accompagner cette réforme, doivent être mis à contribution pour l'atteinte des objectifs y rattachés. Il s'agira en l'occurrence d'assurer l'effectivité du fonctionnement du Comité PPBS et d'implémenter le dialogue et le contrôle de gestion, toutes choses traduisant le rôle central qu'occupe le travail en équipe.

3.3. PERSPECTIVES 2021

Dans le cadre du programme 1 :

- Poursuivre l'extension de la Couverture en matière de Sécurité Sociale à travers notamment la promotion de la création des mutuelles, le renforcement des capacités de leurs dirigeants et l'élaboration d'une cartographie numérique des Mutuelles de Sécurité Sociale ;
- Renforcer les capacités des membres des Commissions Régionales de Sécurité Sociale ;
- Contribuer au processus de mise en place de la Couverture Santé Universelle avec le MINSANTE;

Dans le cadre du programme 2 ;

- Intensifier la lutte contre le travail des enfants à travers la mise en œuvre du Plan d'Action National pour l'Elimination des pires formes de travail des Enfants au Cameroun ;
- Poursuivre la réhabilitation du Centre Régional Africain d'Administration du Travail

(CRADAT) dont le Cameroun assure toujours la présidence du Conseil d'Administration ;

- Finaliser le processus de révision de la liste des travaux dangereux pour les enfants ;
- Poursuivre l'évaluation du fonctionnement des CHS installés ;
- Réviser le document relatif à la politique Nationale de Santé et de Sécurité au Travail ;
- Procéder à la relecture, la validation tripartite et l'adoption des textes en Santé et Sécurité au Travail et prioritairement ceux à caractère technique/opérationnels ;
- Poursuivre le recrutement et l'affectation des spécialistes de l'Inspection Médicale du Travail ;
- Poursuivre la réflexion en vue de la mise en place des unités de pathologie professionnelle dans les hôpitaux de référence ;
- Intensifier les visites d'inspection dans les services déconcentrés du MINTSS et le renforcement des capacités des Inspecteurs des services en matière d'audit et de lutte contre la corruption ;
- Poursuivre la construction et de la réhabilitation des services de l'Inspection du Travail ;
- Poursuivre les activités de négociation des conventions collectives en cours, de production des avis d'extension des conventions collectives sollicitées, de production des baromètres sociaux et des synthèses mensuelles, d'examen des préavis de grève ainsi que celles relatives aux MHT ;
- Renforcer les mécanismes de suivi du dialogue social sur l'ensemble du territoire national par les services centraux et déconcentrés du MINTSS ;
- Organiser de manière efficiente les élections sociales de 2021, dans le strict respect des mesures barrières ;
- Poursuivre la modernisation du Greffe des Syndicats et de l'assainissement du fichier syndical.

Dans le cadre du programme 3 ;

- Améliorer la préparation du budget à travers notamment l'anticipation du calendrier budgétaire prévu et la prévision et la rationalisation des dépenses du personnel et des primes dans des comités, commissions, et groupes de travail ;
- Veiller à une meilleure réalisation des activités budgétisées pour relever le bilan technique du MINTSS ;
- Poursuivre la défense des intérêts de l'Etat (MINTSS) devant les tribunaux.
- Opérationnaliser les applications métiers développées au MINTSS dans le cadre de la dématérialisation des procédures administratives ;
- Poursuivre le processus de modernisation du Centre de la Documentation et des Archives à travers notamment la numérisation et l'archivage électronique des documents administratifs au MINTSS ;
- Procéder à la numérisation et à l'archivage des actes de carrière du personnel du MINTSS ;
- Renforcer les capacités des cadres et agents métiers dans l'utilisation des applications métiers (SIGIPES et ANTILOPE) ;

- Insérer dans l'application ONT- SISA, un rapport consolidé des activités des services déconcentrés ;
- Renforcer les capacités des responsables des services et bureaux régionaux et départementaux en charge des statistiques, des affaires générales et du courrier ;
- Veiller à la saisie par les Inspecteurs du Travail, des fiches de visites d'inspection dans l'application ONT-SISA ;
- Réhabiliter le local technique informatique abritant toute l'infrastructure informatique du MINTSS ;
- Poursuivre l'opérationnalisation du Dialogue et du contrôle de Gestion au MINTSS ;
- Poursuivre en intensifiant les efforts de promotion de la culture d'équipe et de partage au MINTSS à travers notamment la tenue systématique des réunions de coordination hebdomadaires, la valorisation des compétences du personnel et la promotion du bilinguisme.